

Palaiseau, le 29 septembre 2021

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa 9^{ème} séance du 29 septembre 2021 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Approbation de la rectification de compte-rendu du CA du 15 mars 2021

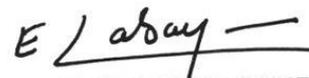
Le Conseil d'administration approuve la rectification du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2021.

Délibération n°2 : Approbation du projet de compte-rendu du CA du 7 juillet 2021

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2021, sous réserve des modifications proposées en séance.

Délibération n°3 : Approbation de l'offre de formation de master et tarification pour l'année universitaire 2022/2023

Le Conseil d'administration approuve l'offre de formation de master pour l'année universitaire 2022/2023 selon la tarification définie dans l'arrêté du 25 août 2020 fixant les droits d'inscription à l'Institut Polytechnique de Paris pour la préparation du diplôme national de master et du diplôme de doctorat.



INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS
Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut Polytechnique de Paris
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 00019